

Sports pour la Nature

décembre 2022

Aujourd'hui, notre planète connaît une crise du vivant. La destruction des habitats, les espèces envahissantes, les changements climatiques et la pollution ont un impact sans précédent sur la nature dans le monde entier.

Une action urgente est nécessaire de la part de toute la société, y compris la communauté sportive, pour arrêter et inverser la perte de la biodiversité, dont nous dépendons tous pour maintenir notre santé et nous assurer que nous avons de l'air pur, de l'eau et de la nourriture.

Le cadre des Sports pour la Nature vise à mettre en œuvre une action transformatrice positive pour la nature dans tous les sports d'ici 2030 et au-delà, en permettant aux sports de défendre la nature et de contribuer à sa protection et à sa restauration.

Ce cadre a été élaboré par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN), le Comité International Olympique (CIO), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), en consultation avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CBD), et en collaboration avec les organisations sportives. Elle fournit une feuille de route pour les sports, à tous les niveaux, pour accélérer leur action en faveur de la nature.

La biodiversité est la partie de la nature qui est vivante, les plantes, les animaux et les micro-organismes qui nous donnent des écosystèmes sains, de l'air pur et de l'eau.

La nature est l'ensemble de la vie sur Terre (c'est-à-dire la biodiversité), ainsi que la géologie, l'eau, le climat et tous les autres éléments inanimés qui composent notre planète.





En agissant pour la nature, la communauté sportive peut contribuer de manière significative aux efforts mondiaux visant à atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies et de son Agenda 2030, qui reconnaît le sport comme « un important catalyseur du développement durable ». Ces actions soutiendront le Cadre Mondial de la Biodiversité pour l'après-2020 et ses objectifs liés aux ODD visant à stopper et inverser la perte de biodiversité d'ici à 2030.

Agir pour la nature peut aider à lutter contre les changements climatiques, l'un des principaux facteurs de dégradation de la nature. En protégeant et en restaurant la nature, les organisations sportives peuvent jouer un rôle essentiel dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Les Solutions fondées sur la Nature, axées sur la conservation, la restauration et la gestion durable des écosystèmes, peuvent fournir jusqu'à 30% de l'absorption et du stockage du carbone nécessaires pour limiter l'augmentation de la température mondiale à 1.5°C d'ici à 2030.

Le cadre des Sports pour la Nature est conçu pour compléter le Cadre du sport pour l'action climatique des Nations Unies et contribuera à créer des synergies dans sa mise en œuvre, notamment par des efforts visant à mettre en place des systèmes d'approvisionnement durable.

Le rapport du PNUE sur les Sports pour la Nature de 2022, soutenu par le CIO, donne un aperçu de ce que les sports doivent faire pour s'engager en faveur de la nature et établit une base de référence pour évaluer les progrès des sports à l'avenir.

Les sports ont une occasion unique de s'attaquer à cette crise de la nature à la fois dans les environnements extérieurs et intérieurs où ils se déroulent et grâce à leur influence considérable auprès du grand public.

« Un avenir positif pour la nature signifie que nous, en tant que société mondiale, arrêtons et inversons la perte de la nature mesurée à partir de son état actuel, en réduisant les impacts négatifs futurs tout en restaurant et en renouvelant la nature, afin de placer la nature vivante et non vivante sur la voie du rétablissement ». (UICN)

Le cadre des Sports pour la Nature

Le cadre des Sports pour la Nature a un objectif global : mener une action transformatrice positive pour la nature dans tous les sports d'ici 2030 et au-delà.

Il aide les sports à apporter des contributions mesurables en faveur de la nature et demande aux organisations sportives d'œuvrer à la réalisation de quatre principes et objectifs associés qui les aideront à progresser dans leur démarche en faveur de la nature.

Les principes des Sports pour la Nature sont les suivants :

- 1) Protéger la nature et éviter les dommages aux habitats naturels et aux espèces ;
- 2) Restaurer et régénérer la nature partout où cela est possible ;
- 3) Comprendre et réduire les risques pour la nature dans vos chaînes d'approvisionnement ; et
- 4) Éduquer et inspirer des actions positives pour la nature dans le sport et au-delà.

Des conseils, des outils et des formations seront disponibles pour aider les organisations sportives dans leur démarche en faveur de la nature, y compris pour identifier les risques et les opportunités.



PRINCIPE

1

PROTÉGER LA NATURE ET ÉVITER DE PORTER ATTEINTE AUX HABITATS NATURELS ET AUX ESPÈCES

OBJECTIF ▶▶▶ Notre organisation est engagée à protéger et à éviter les dommages aux habitats naturels et aux espèces, y compris le respect des zones protégées.

Nous allons :

évaluer les manières dont notre organisation a un impact sur la nature et en dépend, y compris les habitats naturels et les espèces, éviter l'introduction d'espèces invasives et identifier les impacts environnementaux significatifs et les opportunités.

éviter de construire des infrastructures permanentes dans des zones protégées et d'autres zones importantes pour la conservation de la nature et la biodiversité, et éviter également de construire des infrastructures temporaires dans ces zones si cela entraîne des impacts négatifs sur la nature.

veiller à ce que des mesures appropriées et efficaces soient mises en place et contrôlées tout au long du cycle de vie des projets d'infrastructure et des grands événements, afin d'éviter les dommages potentiels et d'obtenir des résultats globalement positifs pour la nature.

utiliser les informations et les conseils pertinents pour éviter les impacts sur la nature, et les partager avec toutes les parties prenantes, y compris nos athlètes, nos équipes, notre personnel, nos bénévoles, nos entrepreneurs, nos sponsors, nos spectateurs et nos partenaires.



PRINCIPE

2

RESTAURER ET RÉGÉNÉRER LA NATURE PARTOUT OÙ CELA EST POSSIBLE

OBJECTIF ►► Notre organisation prend des mesures positives pour restaurer et régénérer la nature dans et autour des environnements intérieurs et extérieurs où nous opérons.

Nous allons :

évaluer les moyens de restaurer et de régénérer la nature, en évaluant les options qui pourraient notamment permettre la régénération naturelle et le réensauvagement, la plantation d'arbres indigènes, la réhabilitation des coraux, l'élimination des espèces envahissantes, la lutte contre les déchets et la pollution, la gestion de l'eau et la création de zones humides ou d'espaces verts.

agir pour restaurer et régénérer la nature, notamment en intégrant des opportunités dans la planification et la mise en œuvre d'infrastructures et d'événements, en restaurant la nature sur les terrains ou installations que nous gérons, et en créant des plans et projets communautaires avec des partenaires de la nature et des institutions spécialisées pour restaurer les zones dégradées et créer de nouveaux espaces naturels.

utiliser les informations et les conseils pertinents pour restaurer et régénérer la nature, et les partager avec notre personnel, nos athlètes, nos équipes et autres parties prenantes clés.

PRINCIPE

3

COMPRENDRE ET RÉDUIRE LES RISQUES POUR LA NATURE DANS VOS CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

OBJECTIF ▶▶▶ Notre organisation réduira les risques pour la nature et favorisera les opportunités de conservation et de restauration de la nature dans nos chaînes d'approvisionnement, en les reliant, dans la mesure du possible, aux objectifs climatiques.

Nous allons :

évaluer nos chaînes d'approvisionnement afin de comprendre les impacts positifs et négatifs de nos décisions d'achat sur la nature.

créer une approche ou une politique d'approvisionnement durable, qui aborde les risques et les opportunités liés à la nature, en donnant la priorité aux actions ayant le plus grand impact, en particulier les actions liées au climat.

travailler avec les fournisseurs que nous avons choisis pour mettre en œuvre l'approche ou la politique convenue.

partager les meilleures pratiques et les enseignements tirés au sein de la communauté sportive.



ÉDUCUER ET INSPIRER DES ACTIONS POSITIVES EN FAVEUR DE LA NATURE DANS LE SPORT ET AU-DELÀ

OBJECTIF ▶▶ Notre organisation éduquera et inspirera une plus grande prise de conscience et une action en faveur de la nature au sein de notre sport et de nos communautés et parties prenantes plus largement.

Nous allons :

évaluer et suivre la prise de conscience et la compréhension de l'importance de la nature auprès de nos parties prenantes, notamment nos athlètes, nos équipes, notre personnel, nos bénévoles, nos sous-traitants, nos sponsors, nos spectateurs, nos annonceurs et nos partenaires médiatiques.

créer un plan d'éducation, de communication et de sensibilisation engageant et de grande envergure, adapté à la relation de notre organisation avec la nature.

mettre en œuvre le plan pour engager nos parties prenantes sur la nature.

nous engager et soutenir les athlètes et les organisations sportives pour qu'ils soient les champions d'un avenir positif pour la nature.

promouvoir les Sports pour la Nature et encourager les autres à nous rejoindre et à prendre des mesures positives pour la nature dans leurs sports.



Rejoindre les Sports pour la Nature

Pour adhérer aux Sports pour la Nature, les organisations sportives doivent signer la Déclaration des Sports pour la Nature et s'engagent à développer des plans d'action pour soutenir les quatre principes et objectifs du cadre. Les signataires doivent rendre compte de leurs progrès chaque année.

Un panel d'experts examine les rapports d'avancement annuels pour s'assurer que les actions entreprises font progresser chaque organisation sportive dans sa démarche positive pour la nature.

Les signataires du cadre ont accès à une assistance technique, à des outils et à des formations, selon les besoins. En outre, ils sont invités à participer à des groupes de travail axés sur des thèmes et des questions communs afin de faciliter l'apprentissage entre pairs et les bonnes pratiques.

Toutes les déclarations et actions des signataires sont partagées avec le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, afin qu'elles puissent être officiellement déclarées comme des contributions au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.



Reconnaissance des contributions des sports

Tous les signataires du cadre des Sports pour la Nature qui soumettent des rapports d'avancement mesurables chaque année recevront un certificat « Sports pour la Nature » et un accès à des supports de communication connexes. Ce certificat démontrera l'engagement du sport à prendre des mesures en relation avec les principes et les objectifs liés au Cadre pendant la période d'un an.

Il est entendu qu'il ne sera pas possible pour toutes les organisations sportives de progresser sur les quatre principes à la fois, ni que tous les aspects des principes seront applicables à chaque organisation. Cependant, toutes les organisations sportives peuvent améliorer continuellement leurs pratiques actuelles et montrer qu'elles font des progrès.

Les actions entreprises par tous les signataires seront reconnues et communiquées, afin de montrer comment une action collective dans le domaine du sport peut avoir un impact positif sur l'avenir de notre planète.

Les signataires des Sports pour la Nature sont également encouragés à partager leurs engagements et leurs progrès en faveur de la nature dans leurs communications avec leurs parties prenantes, afin d'inspirer d'autres personnes à agir pour la nature.

En conclusion, en signant le cadre des Sports pour la Nature, les sports démontrent leur leadership en matière de développement durable ainsi que leur responsabilité envers les athlètes et la communauté sportive au sens large.

La Déclaration des Sports pour la Nature

Notre organisation reconnaît que la protection et la restauration de la nature sont essentielles pour garantir un environnement sain, dont les athlètes et l'ensemble de la société ont besoin pour s'épanouir.

Nous comprenons également que pour atteindre les objectifs de développement durable des Nations unies et soutenir le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, il est impératif de prendre des mesures qui apporteront un changement transformatif pour stopper et inverser la perte de biodiversité d'ici 2030.

C'est pourquoi nous nous engageons à entreprendre des actions ambitieuses et mesurables en faveur de la nature en respectant les quatre principes des Sports pour la Nature, à savoir :

- 1) Protéger la nature et éviter les dommages aux habitats naturels et aux espèces ;
- 2) Restaurer et régénérer la nature dans la mesure du possible ;
- 3) Comprendre et réduire les risques pour la nature dans nos chaînes d'approvisionnement ; et
- 4) Éduquer et inspirer des actions positives pour la nature dans le sport et au-delà.

Notre organisation s'engage également à s'impliquer activement dans la communauté Sports pour la Nature. Cela implique de fournir un rapport d'avancement annuel sur nos résultats et à communiquer sur ce travail pour aider et inspirer d'autres personnes à agir pour la nature.

Signature :

Nom :

Fonction :

Organisation:

Date:



CRÉDITS PHOTOS : Page 2 : Running in the woods (Jaco Blund/iStock) ; Page 4 : Miguel A Amutio/Unsplash ; Page 6 : Winter Youth Olympic Games, Lillehammer Norway, 14 February 2016 (Simon Bruty for YIS/IOC Handout image supplied by YIS/IOC (Flickr/Licence CC BY-NC 2.0) ; Page 7 : Sunflower (Aaron Burden/Unsplash) ; Page 8 : Sailing race on Sydney Harbour (Billy McKechnie/Flickr/Licence CC BY-SA 2.0) ; Pages 10–11 : World Rowing Federation ; Page 12 : Mahmud Thorif/UnsplashW